GROUPE FSD

snwm

la cgt métallurgie

St FLORENT/CHER

Lettre ouverte aux Députés, Sénateurs du département du CHER

« On ne vous a pas élu pour ça »

Les syndiqués CGT de l'entreprise **SNWM, 6 rue Emile Zola 18400 St Florent/Cher,** sont concernés par les conséquences négatives de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui modifierait profondément le Code du Travail et affecterait le niveau de leur rémunération et de leur protection sociale.

Ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés et va à l'encontre des objectifs fixés par la« Grande Conférence sociale » et celle de la « lutte contre la pauvreté » qui touche de nombreux salariés et notamment ceux de la branche des services de l'automobile. Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité. Le chantage à l'emploi est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail.

Tout cela entrainerait une diminution des ressources pour la protection sociale, le pouvoir d'achat, et également les retraites qui sont également menacées actuellement avec les mesures envisagées par le patronat sur les retraites complémentaires et le régime général. D'autre part il serait inconcevable que la majorité parlementaire et le Gouvernement, issus des élections de mai 2012, entérinent dans la loi les reculs sociaux dictés par le MEDEF.

Le Gouvernement, qui se dit attaché au Dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats représentant bien plus de salariés que les syndicats signataires. Nous attendons du gouvernement et des parlementaires un projet de loi d'une toute autre nature, qui protège les salariés, notamment les jeunes, contre les licenciements et la précarité et prenne en compte les propositions de la CGT.

Il s'agit bien pour nous de choix de société, de reconquête de notre système de protection sociale, de son financement, qui passe par un développement de l'emploi industriel et des services publics, des salaires.

Nous souhaitons connaitre votre position personnelle sur cet accord que nous communiquerons aux salariés de l'entreprise qui attendent votre réponse. Nous demandons aux députés et sénateurs de notre département de ne pas voter tout texte de loi à l'Assemblée Nationale et au Sénat qui s'inscrirait dans une régression sociale et nous serons donc attentifs aux différents votes émis.

St Florent/Cher le 7 Mars 2013.